



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES



Aide  
à la jeunesse

# Présentation

AJ

2024

---



# L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'AIDE À LA JEUNESSE

## SERVICES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DE L'AIDE À LA JEUNESSE

Service d'expertise en matière de jeunes en difficulté/danger

Service général des SAJ-SPJ et de l'adoption

Service général de la délinquance juvénile

Service général de la prévention

Services **support** : stratégie, RH, budget, juridique

Service général de la gestion administrative et pécuniaire des prises en charge des jeunes

Service général des IPPJ et des EMA

## SERVICES PUBLICS DÉCENTRALISÉS

13 Service de l'Aide à la Jeunesse (SAJ) et 13 Service de la Protection de la Jeunesse (SPJ)

6 Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse (IPPJ)

6 Services de Prévention (SP)

8 Equipes Mobiles d'Accompagnement (EMA)

1 Centre Communautaire pour Mineurs Dessaisis (CCMD)

## SERVICES AGRÉÉS PAR L'AIDE À LA JEUNESSE

5 Services Résidentiels Spécialisés (SRS)

83 Services d'Accompagnement

25 Services Organisant des Projets Éducatifs Particuliers (PEP)

88 Services d'Actions en Milieu Ouvert (AMO)

17 Services d'Accompagnement en Accueil Familial (SAAF)

124 Services Résidentiels Généraux (SRG)

7 Maisons de l'Adolescent (MADO)

4 Services d'Accompagnement des Protutelles (SA PROT)

11 Services Résidentiels d'Observation et d'Orientation (SROO) dont 4 sont des Services Résidentiels d'Observation et d'Orientation au bénéfice d'Enfants Victimes de Maltraitance (SROO EVM)

13 Services d'Actions Restauratrices et Éducatives (SARE)

8 Services d'Accompagnement du Parrainage (SAP)

5 Services de formation

11 Services Résidentiels d'Urgence (SRU)

# Aide à la jeunesse

## Services dépendants de l'administration

- S.A.J. – S.P.J.
- I.P.P.J.
- Service de Prévention
- ....



# Services Agréés par l'aide à la jeunesse

## Non mandatés

- **Services A.M.O. (actions en milieu ouvert)**
- **MADO (maison de l'adolescent)**

## Mandatés

- **Services résidentiels (S.R.G., ...)**
- **Services d'accompagnements (S.A.R.E., ...)**
- ....



## Qu'est ce que la prévention?

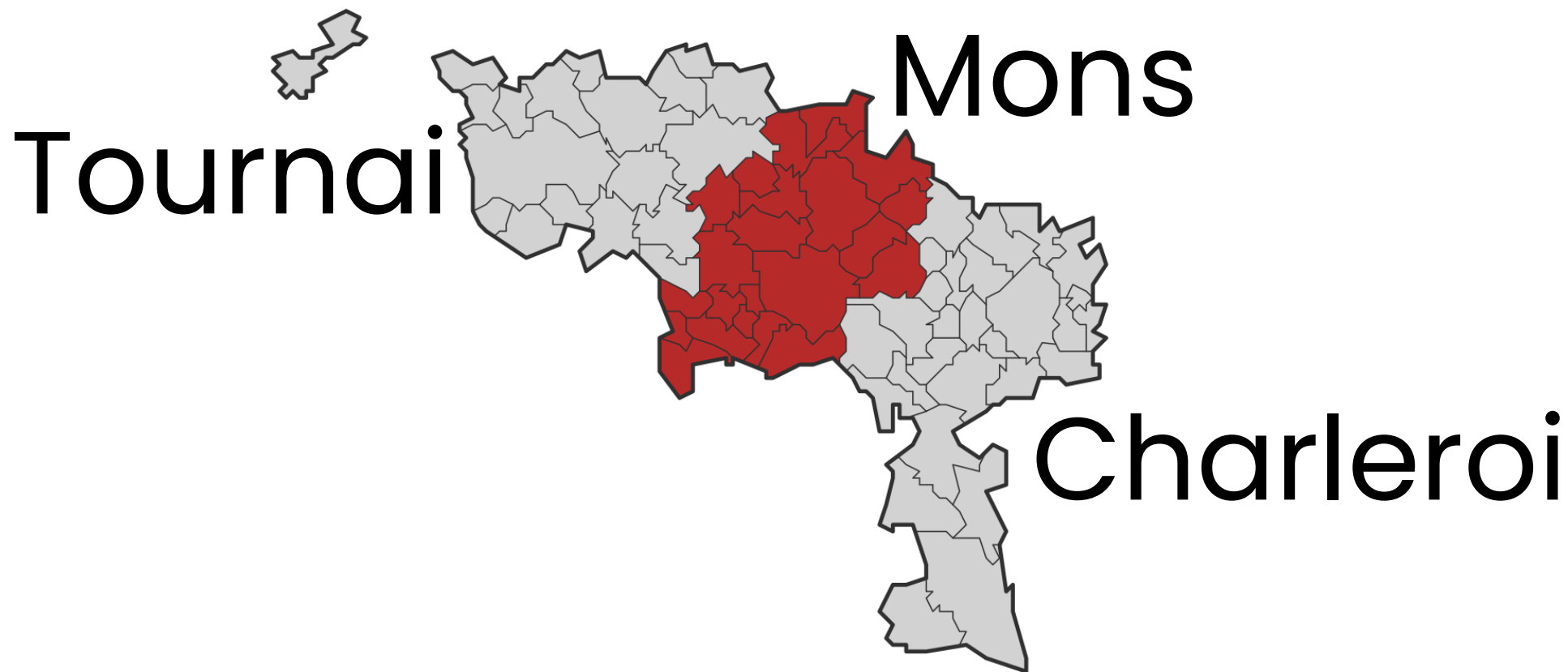
La prévention, c'est un ensemble d'actions pour aider les jeunes vulnérables de 0 à 22 ans, afin de réduire les risques de difficultés et de violences, que ce soit contre eux ou qu'ils en soient à l'origine.

Il y a deux types de prévention : la **prévention éducative** et la **prévention sociale**.





# Direction de la prévention du Hainaut



## Mission du service de prévention

- 1° de communiquer un diagnostic social de leur territoire
- 2° d'assurer une analyse permanente des faits sociaux
- 3° de proposer un bilan des actions menées
- 4° d'attirer l'attention sur toute situation défavorable
- 5° de veiller à la mise en œuvre des décisions du conseil de prévention
- 6° d'apporter son appui aux A.M.O. dans la réalisation de leur diagnostic social
- 7° d'organiser la médiation entre les A.M.O. et les autorités locales
- 8° de mener, le cas échéant, des actions mettant en œuvre la prévention.





## Conseil de prévention

Le conseil est donc composé du chargé de prévention, d'un représentant de chaque A.M.O., d'un représentant de chaque service agréé non mandaté, d'un représentant des services résidentiels agréés et mandatés, d'un représentant des services non résidentiels agréés et mandatés, du conseiller (S.A.J.), du directeur (S.P.J.), d'un facilitateur de l'enseignement obligatoire et de l'aide à la jeunesse, d'un représentant des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes, d'un coordinateur de l'O.N.E., d'un représentant des C.P.A.S., d'un représentant des dispositifs communaux de cohésion sociale, d'un représentant du secteur de la santé mentale, de deux magistrats de la jeunesse, d'un avocat spécialisé dans le domaine de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, d'un représentant du secteur du sport, d'un représentant du secteur du handicap, d'un représentant du secteur de l'enseignement obligatoire, du coordinateur de zone, d'un représentant des services d'accrochage scolaire, d'un représentant de la culture.

Le délégué général est invité à titre permanent aux réunions du conseil de prévention.



## La prévention est présente dans différents lieux

- Commission et groupes de travail de Rhéseau
- Plateformes Santé – Assuétudes – Violences conjugales – Petite enfance – sans abrisme ....
- Plateforme de concertation enseignement/AJ – Commissions Mixtes Territoriales



## **Plateformes de concertation enseignement – aide à la jeunesse**

Décret de novembre 2013 organisant des politiques conjointes de l'enseignement obligatoire et de l'Aide à la jeunesse

Ce Décret prévoit la mise en place des plateformes de concertation dans chaque bassins de vie qui permettent de réunir des acteurs de l'enseignement et de l'aide à la jeunesse.

Le rôle des plateformes est Stimuler et favoriser la mise en réseau des acteurs concernés par le bien-être des jeunes à l'école.

Elles peuvent également initier des projets et des interpellations politiques



## Commissions Mixtes Territoriales – C.M.T.

Le Décret prévoit également la mise en place de commissions mixtes territoriales.

Ces commissions sont plus locales et réunissent les acteurs de l'enseignement et de l'aide à la jeunesse d'une ou plusieurs communes

Elles sont indépendantes des plateformes de concertation et initient des projets et/ou actions.

**Afin d'assurer la mise en œuvre de ces instances, le décret a prévu une équipe de facilitateurs enseignement – aide à la jeunesse**



Merci de nous avoir écouté



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES



Aide  
à la jeunesse

